

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 11 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 mai 2026 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Lynda Desbois et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-05-108

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril et de la séance extraordinaire du 29 avril 2026
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques , des prélèvements et des dépôts directs d'avril 2026
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'avril 2026
7. Dépôt de l'état de revenus et dépenses au 30 avril 2026
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Adoption du règlement numéro 2026-07 sur la gestion contractuelle
12. Dépôt et adoption du second projet de règlement – règlement numéro 2026-05 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
13. Dépôt et adoption du second projet de règlement – règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement sur la construction
14. Soumission – surveillance des travaux – CPE P'tits coquillages
15. Soumission – travaux de réparation – quai de l'Anse-à-la-barbe
16. Protection Garvex : soumission pour le remplacement du système d'alarme incendie au CPE
17. Autorisation de destruction de documents nominatifs et documents inactifs d'années antérieures
18. Base de plein air Bellefeuille – saison 2026
19. Autorisation – embauche des employés saisonniers
20. Autorisation pour affichage de poste
21. Autorisation – participation au Gala du Maire 2026
22. Non-participation de la municipalité à la mise de départ - Vente pour défaut de paiement de taxes – dossier FoodAs Média Inc.
23. Autorisation de travaux – installation d'un garde-corps – ascenseur du Centre multifonctionnel
24. Installation - escalier route de la plage
25. Demande d'approbation – École le Phare
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-109

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 avril et de la séance extraordinaire du 29 avril 2026 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-110

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que pour la période d'avril 2026: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #919522 à #919650 au montant de 59 655.19\$, #917391 à #917420 au montant de 33 734.59\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902688 à #902734 au montant de 94 709.11\$ et les dépôts directs #2866 à #2909 au montant de 2 537 942.31\$, le tout pour un grand total de 2 726 041.20\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-05-111

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'avril 2026 au montant de 54 053.56\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-05-112

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2026

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses d'avril 2026 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Remerciement du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé Inc.
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : aide financière du programme d'aide à la voirie locale
- Emploi et développement social Canada : contribution approuvée pour 3 emplois étudiants (emplois d'été)

2026-05-113

9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- École Polyvalente de Paspébiac – 2025-2026;
 - gala des masques : 150\$
- Polyvalente Mgr Sévigny : 700\$
- Shigawake Port-Daniel School : 450\$
- Club de soccer Rocher-Percé : 100\$
- Cœur et AVC : 50\$

Le total des dons est de 1 450\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-114

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Publications gaspésiennes : facture reliée à la publication de deux avis public concernant l'assemblée publique du 11 mai au montant de 960\$, avant taxes;
- Télévag : facture reliée à l'adhésion 2026-2027 à la télévision communautaire au montant de 50\$
- Groupe Conseil UDA Inc. : facture reliée à l'élaboration de plans dans le cadre du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable au montant de 3 100\$, avant taxes.
- Construction Jean & Robert Ltée : facture reliée au transport de gravier au montant de 1 508.60\$
- Action Progex Inc. : facture reliée au décompte n°10 dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 2 290 811.13\$, avant taxes
- CIMCO : facture reliée pour le contrat de la remise à neuf du compresseur de l'aréna pour un montant de 18 387.40\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au programme de la TECQ 2024-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-05-115 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 29 avril 2026;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu d'adopter le règlement numéro 2026-07 sur la gestion contractuelle.

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçue une copie du projet de règlement conformément à la loi et renonce à sa lecture

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-116 12. DÉPOT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-05

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons est entré en vigueur le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la résolution No 2026-04-094 ayant pour objet la modification du règlement de zonage de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le conseil prend acte du dépôt et adopte le document intitulé « **Second projet de règlement numéro 2026-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons** »,

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçue une copie du projet de règlement conformément à la loi et renonce à sa lecture

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-117

13. DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION

DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-06

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel–Gascons est entré en vigueur le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la résolution No 2026-04-096 ayant pour objet la modification du règlement de zonage de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil prend acte du dépôt et adopte le document intitulé « **Second projet de règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de construction numéro 2017-08 de la municipalité de Port-Daniel–Gascons** »,

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçue une copie du projet de règlement conformément à la loi et renonce à sa lecture

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-118

14. SOUMISSION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – CPE P'TITS COQUILLAGES

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil accepte le prix soumis par Mathieu Fleury, architecte pour des services de surveillance des travaux dans le cadre du projet de la mise aux normes du bâtiments du CPE P'tits coquillages au montant de 12 395\$, avant taxes conditionnel à l'exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-119

15. SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉPARATION – QUAI DE L'ANSE-À-LA-BARBE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil accepte le prix soumis par Électricité MC Inc. concernant des travaux de réparation de câble électrique à effectuer au quai de l'Anse-à-la-Barbe au montant de 1 893.92\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

- 2026-05-120** **16. PROTECTION GARVEX : SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AU CPE**
- Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil accepte le prix soumis par Protection Garvex pour le remplacement du système d'alarme incendie au CPE P'tits coquillages au montant de 9 295.37\$, avant taxes.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2026-05-121** **17. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS NOMINATIFS ET DOCUMENTS INACTIFS D'ANNÉES ANTÉRIEURES**
- Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal autorise la destruction de dossiers nominatifs et documents inactifs d'années antérieures par les Ateliers Actibec 2000 Inc. et autorise le paiement de la facture à sa réception (20 boîtes).
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2026-05-122** **18. BASE DE PLEIN AIR BELLEFEUILLE – SAISON 2026**
- CONSIDÉRANT** l'opportunité offerte à nos jeunes de Port-Daniel-Gascons de vivre une expérience de camp de jour avec la base de plein air Bellefeuille, camp accrédité ACQ, offrant une multitude d'activités pour nos jeunes;
- Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons contribue financièrement pour un crédit de 100\$/semaine par enfant, résident sur le territoire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, et que la tarification demandée auprès des parents est de 50\$ semaine, facturée par la base de plein air Bellefeuille.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2026-05-123** **19. AUTORISATION – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS**
- Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil autorise le directeur général à procéder à l'embauche des employés saisonniers pour la saison 2026
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2026-05-124** **20. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AFFICHER UN POSTE DE REMPLACEMENT – TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS**
- CONSIDÉRANT** que la technicienne en loisirs de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons doit s'absenter du travail dans le cadre d'un congé de maternité suivi d'un congé parental;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer le maintien des services municipaux offerts à la population en matière de loisirs, de culture, de tourisme et d'activités communautaires durant cette période d'absence;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la continuité des opérations, de la planification et de la réalisation des activités municipales, notamment durant la période estivale et les différentes programmations du service des loisirs;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder à l'affichage et au processus de recrutement d'une ressource de remplacement temporaire;
- POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'affichage d'un poste temporaire de remplacement à titre de technicien(ne) en loisirs afin d'assurer le remplacement durant le congé de maternité et le congé parental de l'employée titulaire du poste;

QUE le directeur général soit également autorisé à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au processus de recrutement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-125

21. AUTORISATION – PARTICIPATION AU GALA DU MAIRE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal autorise la participation de quatre personnes pour le Gala du Maire 2026 au montant de 500\$ (demi table corporative).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-126

22. NON-PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA MISE DE DÉPART – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – DOSSIER FOODAS MÉDIA INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a transmis à la MRC du Rocher-Percé un immeuble appartenant à FOODAS MÉDIA INC. dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 14 mai 2026;

ATTENDU QUE la créance municipale relativement audit immeuble est estimée à environ 8 000 \$, incluant taxes, intérêts et frais;

ATTENDU QUE le titre de propriété comporte également une hypothèque immobilière pour solde de prix de vente assortie d'un droit de résolution, ainsi que d'autres éléments nécessitant des validations additionnelles;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que le présent dossier présente un caractère litigieux et comporte des risques financiers, juridiques et administratifs importants pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité ni de ses contribuables d'acquérir un immeuble pouvant être affecté par des charges et recours importants;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite laisser le processus de vente suivre son cours conformément aux dispositions applicables, sans toutefois intervenir à titre d'enchérisseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons ne déposera pas de mise de départ et ne participera pas à titre d'enchérisseur lors de la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 14 mai 2026 relativement à l'immeuble appartenant à FOODAS MÉDIA INC.;

QUE cette décision soit prise dans un souci de prudence, de saine gestion des fonds publics et de protection des intérêts de la Municipalité;

QUE la direction générale soit mandatée afin d'informer la MRC du Rocher-Percé de la présente décision et d'assurer le suivi administratif du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-127

23. AUTORISATION DE TRAVAUX – INSTALLATION D'UN GARDE-CORPS ASCENSEUR DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons juge nécessaire de procéder à des travaux afin de corriger un enjeu de sécurité lors des vérifications et l'entretien de la cabine d'ascenseur du centre multifonctionnel suite à la recommandation de l'entreprise responsable de l'entretien;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'installation d'un garde-corps au montant de 6 000.00\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil mandate l'entreprise KONE pour effectuer lesdits travaux conformément à l'offre déposée à la Municipalité;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-128 24. INSTALLATION ESCALIER – ROUTE DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT plusieurs demandes reçues pour la réinstallation de l'escalier menant à la plage de la route de la plage;

CONSIDÉRANT que la municipalité a toujours en sa possession ladite escalier;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

Que le conseil municipal mandate les travaux publics afin de procéder à la réinstallation de l'escalier de la route de la plage en l'aménageant de façon à assurer la sécurité des gens qui fréquenteront le site.

Que la délimitation des emprises de la routes soit fait de façon à ce qu'il n'y aucun risque d'empiètement sur les propriétés privées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-05-129 25. DEMANDE D'APPROBATION – ÉCOLE LE PHARE

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur Denis Langlois ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal approuve la demande de la part de l'École le Phare pour tenir leur activité de fin d'année scolaire 2025-2026 (jeudi, 18 juin) au parc Marguerite-Rose.

Adopté à l'unanimité des conseillers

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ne s'est ajoutée à l'ordre du jour

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2026-05-130 28. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mireille Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19h30.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier